

Le Divorce (Gagneur)

Marie-Louise Gagneur

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

1

La question du divorce est posée de nouveau.

Tous les esprits justes, éclairés, vraiment libéraux, réclament aujourd'hui cette réforme, en faveur de laquelle plaident plus éloquemment encore les nombreux drames que nous voyons chaque jour se dérouler devant les tribunaux.

Quels arguments valent les faits ?

Le terrible événement que nous allons raconter, quoique resté ignoré, prouve mieux peut-être que les procès les plus retentissants, à quelles fatales extrémités peut conduire l'indissolubilité du nœud conjugal.

Voici d'abord une lettre qui donne sur les antécédents des principaux acteurs de ce drame des détails indispensables à l'intelligence de notre récit.

« Ah ! mon ami ! quel malheur est le mien ! Un conseil, je t'en prie ; car je sens par instants que la raison, le sens moral même m'abandonnent.

« Pardonne mon long silence : viens à mon secours. Ta vieille affection peut seule m'aider à surmonter cette crise, la plus cruelle que j'aie encore traversée.

« Si depuis six ans bientôt j'ai cessé de correspondre avec toi, n'en accuse pas mon amitié. Le malheur d'un mari trompé, assez faible pour pardonner, n'excite pas grande pitié ; et tu es si scep-

tique à l'endroit de l'amour et du mariage, que j'ai craint de te faire sourire en te racontant mes douleurs intimes.

« Il y a quatre ans, tu le sais, que je suis séparé de la femme indigne que j'ai tant aimée. Qu'ai-je fait, que suis-je devenu depuis cette époque ? J'ose à peine te l'avouer.

« Tu connais mon cœur ardent, passionné. Eh bien ! ce cœur, que je croyais brisé, mort à jamais, vit encore ; cette ardeur, que je croyais éteinte, s'est ranimée avec une violence qui m'épouvante.

« J'aime comme je n'ai jamais aimé !

« Par une étrange moquerie du destin, autant j'ai souffert autrefois de la nature vicieuse de Berthe, autant je souffre aujourd'hui de la pureté de celle que j'aime.

« Si tu la connaissais, tu croirais à la vertu, tu comprendrais que depuis trois ans je n'aie pas encore osé lui avouer mon amour ; tu comprendrais que devant ce front noble et candide, je tremble comme un enfant, et que toutes les fureurs de cette passion sans espoir se calment au son de sa voix si douce et si pure, pour renaître plus impétueuses dès que je suis hors de sa présence.

« Celle que j'aime ainsi est précisément la femme de Raoul de Givry, de celui qui m'a enlevé l'amour de Berthe. Elle a donc souffert comme moi ; car elle aimait son mari comme j'aimais ma femme, de toutes les forces de son être, avec toutes les adorations de son âme religieuse et tendre.

« Cet homme, dont son amour exalté avait fait un dieu, l'a trompée, volée, couverte d'opprobre, comme la perverse créature

que je croyais aussi un être parfait, presque divin, m'a trahi, ruiné, déshonoré.

« Comme moi, la chère âme a été cruellement déçue ; comme moi, elle a durement expié sa méprise. Souvent elle a été témoin de mes tortures, comme j'ai vu les siennes.

« Dès ce moment s'établit entre nous une secrète sympathie. Mais nous étions alors trop malheureux pour nous arrêter à cette impression, et songer à l'analyser.

« Nos idoles brisées, nous avions fait serment tous deux de ne plus aimer.

« Hélas ! elle a tenu son serment, elle ! L'affection qu'elle me témoigne ne s'est jamais écartée de la plus pure amitié, tandis que moi…

« Ah ! mon ami, chaque jour depuis trois ans, je sens avec un véritable effroi cet amour grandir dans mon cœur, envahir tout mon être. J'ai essayé de le dominer, de le vaincre. J'ai cru qu'en la voyant de plus près, qu'en vivant dans son intimité, l'amitié l'emporterait à la fin sur ce sentiment véhément. C'est ainsi que je m'abusais moi-même pour avoir un prétexte de rester auprès d'elle.

« Depuis que je suis séparé judiciairement de ma femme, depuis que madame de Givry a également obtenu la séparation, nous nous voyons presque chaque jour.

« J'ai voulu mettre un peu plus d'intervalle dans mes visites ; mais passer une semaine sans la voir, c'est au-dessus de mes forces ; et puis elle me fait sur mon absence de si tendres reproches, que je reprends mes visites quotidiennes, je recom-

mence à m'enivrer du charme pénétrant qu'exhale sa chaste et suave beauté, son âme sereine, son cœur si tendre et si bon. Puis quand je la quitte, le vertige me saisit de nouveau, je retombe dans mon délire. C'est une fièvre qui me consume.

« — Les distractions, diras-tu, prends une maîtresse.

« Toutes les autres femmes me font horreur. Je suis absolument monogame. Aujourd'hui, je ne puis aimer que la douce, l'adorable Louise qui, elle, ne m'aimera jamais comme je l'aime.

« Tu me diras encore que pour savoir si elle m'aime, il faut lui déclarer mon amour.

« À supposer que je l'ose, elle est si pure qu'elle ne comprendrait pas mes tortures. Peut-être même me repousserait-elle avec mépris.

« Sans être superstitieuse, elle est religieuse, elle a surtout la religion du serment. Quels que soient les torts de son mari, elle lui a juré fidélité éternelle ; elle ne se croit pas déliée de son serment, parce que son mari n'a pas tenu le sien. Et puis elle a un enfant ; elle ne voudrait pas avoir à rougir un jour devant lui.

« Ah ! si le divorce était établi, peut-être arriverais-je à vaincre sa résistance ; mais nous sommes deux forçats du mariage, rivés à une chaîne odieuse que nous ne pourrons jamais briser, sans que mon adorée Louise perde l'estime du monde et l'estime d'elle-même.

« Cette inflexibilité de la loi est atroce. À quoi donc pensaient ces législateurs qui nous ont voués à un pareil supplice ? Sans doute ils n'ont jamais souffert comme nous.

« Quoi ! parce que je me suis trompé sur le caractère de la femme que j'ai épousée, je ne pourrai jamais réparer cette erreur.

« Quoi ! parce que cette femme indigne a eu des torts envers moi, parce qu'elle a été coupable, me voilà condamné, moi, innocent, à la souffrance, à l'isolement éternels ; je serai une sorte de paria dans la société. Aucune femme honnête ne pourra m'aimer.

« Et si je parvenais à me créer une famille en dehors du monde, en dehors des lois, il faudrait la cacher, il faudrait qu'elle rougît et souffrît à cause de moi. Comment exposer à la honte la femme qu'on aime, celle qu'on voudrait honorée, respectée de tous !

« Et ses enfants, mes véritables enfants, je ne pourrais les reconnaître devant la loi ; tandis que la fille de Berthe, cette enfant que j'ai adoptée par pitié parce que sa mère l'a donnée, mais qui n'est pas à moi, pourra porter mon nom et le déshonorer peut-être, comme sa mère,

« Voilà la justice humaine !

« C'est pour pallier tant d'inconséquences qu'elle est obligée, parfois, de tolérer l'assassinat…

« Que de fois je l'ai maudite, cette société despotique, absurde, qui vient s'immiscer dans mes affections les plus intimes, s'interposer entre moi et la femme que j'aime ! Et de quel droit me condamne-t-elle à la solitude, aux stériles regrets, au martyre ? Oui, je la hais, je la repousse. Que ne puis-je la fuir, aller chercher en pays étranger des lois plus humaines et plus sages ? Que ne puis-je la fuir surtout, pour échapper à la folie qui par instants

s'empare de mon cerveau, de mes nerfs malades, la folie du crime ?…

« Crois-tu donc que le jour où je ne pourrais plus dominer la colère qui parfois bouillonne en moi, le jour où, malgré moi, je tuerais cette femme, le seul, l'odieux obstacle à mon amour, je serais bien coupable ?

« Non. La loi qui, sous prétexte d'ordre social, m'a enfermé à jamais dans cette cage de fer des liens indissolubles, a perverti ma bonté native et développé en moi les instincts féroces. Elle seule serait responsable de mon crime.

« Pourtant, comme il me serait facile de l'oublier, cette femme, et même de lui pardonner, si nous pouvions briser la chaîne qui nous lie !

« Si je pouvais retrouver avec une autre le bonheur d'une sainte affection et ces joies de la famille que je cherchais surtout dans le mariage, je n'aurais pas ces colères et ces désespoirs !

« Si seulement j'avais un enfant à moi pour me consoler, sur lequel reporter toute la tendresse dont mon cœur déborde, qui m'oppresse, qui m'étouffe ; si Juana était ma fille, peut-être supporterais-je mon malheur. Mais rien, rien, personne à aimer ! À cette pensée, les sanglots me suffoquent. Si ton amitié ne peut me guérir, mon parti est pris. La loi, d'ailleurs, ne me laisse pas d'autre alternative : le suicide ou le crime.

« Ton malheureux ami,

« Daniel Duclos. »

2

Daniel Duclos s'était marié, comme la plupart se marient, sans connaître beaucoup la jeune fille à laquelle il se liait à jamais.

Mademoiselle Berthe Delormel était une orpheline pauvre, élevée par une aïeule malade et maussade. Sa situation malheureuse avait intéressé Daniel plus encore que sa beauté ne l'avait séduit ; car il avait l'âme dévouée : il voyait là un être à protéger ; il saurait se faire aimer à force d'affection ; et, à défaut d'une tendresse aussi profonde que la sienne, il espérait du moins trouver la reconnaissance.

Mais cette jeune fille qu'il croyait pure, qu'il croyait libre, s'était donnée déjà à un homme qu'elle aimait toujours et qui, lui, l'abandonnait pour épouser une dot.

C'était le comte de Givry, l'un de ces oisifs fastueux appelés rois de la mode, et dont tout Paris, le tout Paris élégant, s'entretint un moment, célébrant ses galantes aventures, ses duels et ses succès sur le turf.

Pendant que Daniel Duclos épousait Berthe Delormel, Raoul de Givry épousait Louise Rabourdet, la fille d'un marchand de coton, qui achetait à sa descendance, moyennant une dot princière, un titre et un blason.

Une fois mariée, Berthe, ardente et romanesque, voulut revoir Raoul, le ramener à elle.

Elle y parvint.

Daniel et Louise, natures élevées et constantes, furent alors impitoyablement sacrifiés aux passions impétueuses de ces deux

êtres égoïstes et mobiles.

Louise, un peu passive, souffrit en silence jusqu'au jour où, se trouvant ruinée, insultée par son mari, elle demanda la séparation, pour conserver à son enfant les dernières épaves de sa fortune.

Daniel, lui, essaya de lutter, de ramener sa femme au devoir, de se faire aimer en redoublant de dévouement et de mansuétude. Il pardonna, et tenta de soustraire cette femme, qu'il adorait encore, malgré ses fautes, aux entraînements du vice. Mais ce cœur insaisissable lui échappa de nouveau ; elle fit plus, elle quitta son mari.

La situation de Daniel vis-à-vis du monde devenait désormais impossible. Il ne pouvait plus pardonner. Il plaida aussi en séparation et gagna sa cause. Mais que de péripéties, que de tortures avant d'en arriver là !

Avec des goûts calmes et modestes, il avait eu l'existence la plus tourmentée, la plus douloureuse ; son besoin d'affection, son dévouement n'avaient rencontré que la plus odieuse ingratitude, presque la haine.

Aussi accepta-t-il alors comme un bienfait véritable la tranquille amitié que lui offrit madame de Givry.

Mais on a vu comment cette amitié s'était changée bientôt en une violente et irrésistible passion.

Àsa lettre désespérée, son ami s'empressa de répondre que la fuite seule pouvait le sauver.

— « On ne brise, lui disait-il, le magnétique de l'amour que par la séparation. »

3

Daniel essaya de suivre ce conseil. Il quitta Louise, sous prétexte d'aller en Bretagne lui préparer une habitation à Roscoff, où elle se disposait à passer la saison des bains de mer.

Quinze jours après ce départ, Louise, alarmée depuis quelque temps de la tristesse de Daniel, lui écrivit :

« Je pars pour Roscoff, où vous avez eu l'obligeance de me retenir une chaumière ; mais vous ne me dites pas que vous en ayez retenu deux ; c'est là ce qui m'inquiète. La chaumière n'est supportable qu'avec un cœur, et je ne puis me passer du vôtre. Depuis votre départ, je suis obsédée par toutes sortes de diables bleus. Pourquoi nous avez-vous quittés aussi brusquement ? Et puis vos visites plus rares cet hiver, et puis cette seule et unique chaumière, et puis vos lettres laconiques, et puis, et puis… Je me fais tant et tant de questions, je me livre à des suppositions si fantastiques que je n'en dors plus ; et l'idée que vous avez peut-être un secret chagrin m'ôte l'appétit.

« Vous savez que votre amitié est mon seul bonheur en ce monde ; et si je devais la perdre… Mais j'ai tort d'écrire cela. D'abord ce ne sont peut-être que des chimères, que se forge mon esprit inquiet, dans la solitude absolue où je vis depuis votre départ. Auriez-vous quelque projet, quelque affection, que sais-je ? Mon Dieu ! je suis folle. Pardonnez-moi.

« Vous êtes si bon ! j'en abuse pour vous tourmenter. Non, il n'y a rien, n'est-ce pas ? Vous m'aimez toujours comme votre meilleure amie, et vous ne m'abandonnerez pas. Vous viendrez à Roscoff. Je le veux, je le veux, je le veux.

« Vous m'avez tant gâtée, depuis quatre ans, que je ne mets plus de bornes à mes exigences. C'est votre faute.

« D'ailleurs, que deviendrait mon Charlot sans sa petite Juana ? Il la réclame tous les jours. C'est au point que j'en ai des impatiences. Cependant Juana me manque aussi.

« Une idée qui me bouleverse, parce que je connais votre excessive délicatesse : auriez-vous entendu quelque propos sur notre intimité ?

« Mais vous savez mes sentiments à ce sujet : quand on est fort de sa conscience et de son droit, il faut mépriser ce monde injuste et corrompu, ce monde si tolérant pour ceux qui se soumettent hypocritement à ses lois, et si sévère envers ceux qui marchent loyalement devant eux, sans se soucier de ses calomnies.

« D'ailleurs, là-bas, à Roscoff, nous serons heureux, tranquilles, ignorés. Les bruits du monde ne pourront nous y atteindre.

« À bientôt, n'est-ce pas ? très-bientôt. Car vous ne voudriez pas nous causer à tous un immense chagrin.

« Louise. »

Roscoff est un petit port de Bretagne, encore inconnu du monde élégant et joyeux qui, chaque année, se répand sur les

côtes de l'Océan.

Roscoff, d'ailleurs, par la sévérité de son aspect, ne plaît guère qu'aux artistes et aux âmes reployées sur elles-mêmes dans une grande pensée, ou dans un grand sentiment ; car Roscoff est à la fois affreux et splendide.

Ville noire. — Mer terrible. — Rochers sinistres.

On arrive à Roscoff, et l'on sent son cœur se serrer. On y reste en voulant fuir.

Un charme secret vous y retient, vous y fixe, et l'on s'aperçoit que ce coin sauvage possède d'attachantes beautés.

Il faut être artiste pour en découvrir les harmonies mystérieuses et les puissants contrastes.

La mer y mugit comme nulle part.

Elle y vit, elle y palpite, elle y a des fureurs léonines, elle y déracine des granits géants, et arrache aux gouffres où elle s'abîme des blocs démesurés, qu'elle vomit sur ses rives.

Et puis, au milieu de cette nature grandiose, âpre, austère, des îles verdoyantes, des baies calmes et chaudes, qui font rêver aux sites colorés de la côte napolitaine ; des cimes de rochers enguirlandées de lierres et de lianes, ouvrant aux amours, dans leurs flancs creusés par la vague, des nids frais et charmants, d'où l'on entend le lot soupirer sur les grèves.

Enfin, le gulf-stream y promène son eau tiède et y nourrit toute une flore terrestre et marine, dont les grâces délicates, les senteurs, les formes exotiques, la luxuriante végétation, jettent

un peu de lumière et de sérénité, comme un sourire, dans ce paysage sombre et tourmenté.

C'est là que Louise vint s'établir avec son fils et une seule femme de chambre qu'elle affectionnait particulièrement.

Louise avait prié Daniel de venir l'attendre à la station de Morlaix. Il oublia le conseil de son ami ; il se montra faible une dernière fois. Pouvait-il laisser à Louise les embarras d'un transbordement, d'une installation ?

La vérité, c'est que, depuis quinze jours, il se mourait de ne plus la voir.

— Bah ! se dit-il, je la quitterai demain. Ce sera toujours assez tôt.

Il se trouva donc à Morlaix pour la recevoir.

Àl'altération de ses traits, à son embarras, à sa voix émue, au tremblement qu'il éprouva, quand Louise s'appuya sur lui, elle devina qu'elle ne s'était pas trompée, qu'un secret chagrin le torturait ; elle devina qu'il l'aimait, et luttait de toutes ses forces contre cet amour. Aussi n'osa-t-elle pas lui demander de vive voix l'explication des bizarreries qu'elle lui reprochait dans sa lettre.

Le lendemain, le surlendemain, Daniel pensa de nouveau à fuir. Mais son amour ingénieux trouvait de nouveaux prétextes pour rester.

Ils reprirent donc leur existence des années précédentes. Louise évitait les trop longs tête-à-tête le soir, au bord de la mer ; le jour, les enfants étaient là. Elle avait peur, non pas de Daniel,

mais d'elle-même. Toutefois, elle ne se rendait pas bien compte encore que cette crainte, mêlée d'attrait, fut aussi de l'amour.

Elle s'était fait une telle habitude de la société de Daniel, de ses attentions, de ses soins, qu'elle ne pouvait passer un jour loin de lui sans souffrir. Maintenant qu'elle avait un ami sur qui s'appuyer, un cœur en qui verser ses peines passées, ses espérances en l'avenir ; maintenant surtout qu'elle était aimée comme elle avait souhaité de l'être, elle avait repris confiance, et croyait au bonheur.

Daniel, en face de cette confiance, de cet abandon, se laissa aller, lui aussi, à l'espoir.

Il avouerait son amour.

Mais, au moment de parler, sa timidité l'emportait. Cet aveu refusait de sortir de ses lèvres.

Il se trouvait laid d'ailleurs, avec son teint basané, avec ses traits fatigués et tristes ; et puis le chagrin avait prématurément blanchi ses cheveux, tandis que Louise était encore si belle !

Elle avait trente ans, c'est-à-dire qu'elle était dans toute la splendeur de la jeunesse, dans l'achèvement de sa beauté. Depuis que Raoul était effacé de son souvenir, son visage, pâli par la souffrance, avait repris ses teintes rosées ; ses yeux, un éclat voilé d'ombre, et son sourire, encore un peu triste, avait recouvré pourtant une grâce juvénile.

Mais ce calme relatif ne dura pas longtemps.

La fièvre le reprit bientôt et la révolte aussi. Il redevint emporté, irascible. Plus intolérable même fut sa souffrance ; car il vou-

lait avouer et il n'avouait pas ; il voulait fuir et il ne fuyait pas.

Et, comme à Paris, dès qu'il était en sa présence, dès qu'il rencontrait son regard calme et son frais sourire, dès qu'il entendait sa voix douce, un peu plaintive, dès qu'il se sentait enveloppé par le charme apaisant que dégageait toute sa personne, il se trouvait soudain rasséréné, plus attendri que troublé.

Toutefois, cet amour entravé était arrivé, comme il l'avait écrit à son ami, à cette période de souffrance aiguë où il devient une véritable maladie morale, une idée fixe, presque une folie.

4

Un soir, ils étaient rentrés plus tôt que d'habitude. Le temps pronostiquait une tempête. L'atmosphère, chargée d'électricité, accablait et surexcitait en même temps.

Les enfants, fatigués par la chaleur du jour, luttaient péniblement contre le sommeil.

D'ordinaire, Louise ne les couchait qu'après le départ de Daniel, car elle gardait aussi Juana pendant leur séjour au bord de la mer.

Ce soir-là, elle les envoya reposer de meilleure heure.

— Voyons, chers enfants, leur dit-elle, venez faire votre prière.

Et tous deux, agenouillés devant Louise, les mains jointes sur ses genoux, récitèrent leur prière du soir.

Louise, sans être exagérée dans sa dévotion, était pieuse. Son esprit un peu faible, chez lequel le sentiment dominait la raison, n'était pas affranchi des préjugés religieux. Mais sa piété était douce et élevée comme son âme.

Quand les enfants eurent terminé, elle ajouta avec un accent pénétré :

— Mon Dieu, veuillez que ceux qui nous ont fait du mal ne soient pas punis de leurs fautes, et pardonnez-leur comme nous leur pardonnons.

Daniel, à ces paroles, sentit ses yeux se mouiller.

— Qui donc t'a fait du mal, maman ? s'écria le petit Charlot. Je voudrais bien le savoir, car je ne lui pardonnerais pas du tout.

— Moi non plus, fit Juana, qui répétait ordinairement ce que disait Charlot.

— Voyons, Charlot, si tu avais battu Juana, et si Juana, au lieu de te le rendre, venait t'embrasser, ne serais-tu pas honteux de ta méchanceté et disposé à devenir meilleur ? Eh bien ! mon enfant, la plus belle et la plus terrible vengeance que l'on puisse tirer du méchant, c'est le pardon et la bonté.

— Pourtant, je t'assure, mère, qu'on ne peut pas toujours être bon. Quand on nous frappe, encore passe ; mais quand on nous manque de respect…

— Qui donc vous aurait manqué de respect, monsieur Charlot ? dit en souriant Louise.

— D'abord, qu'est-ce que des bâtards ? demanda l'enfant.

— Pourquoi cette question ?

— C'est qu'aujourd'hui, sur la plage, j'ai entendu une femme qui disait, en nous voyant passer : « Ce sont les petits bâtards, les enfants de cette femme blonde que vous voyez là-bas avec ce monsieur noir. » Alors j'ai demandé au petit pêcheur qui nous ramassait des coquillages ce que c'était que des bâtards. Il m'a répondu : « Ce sont des enfants qu'on méprise, parce que leurs parents ne sont pas mariés ; » et il m'a demandé à son tour si tu étais mariée avec le monsieur noir.

— Et qu'as-tu répondu ? reprit Louise troublée.

— J'ai dit que je connaissais bien papa, que ce n'était pas M. Duclos. Alors il a eu un vilain rire qui m'a mis très-fort en colère, et je n'ai plus voulu répondre à ses questions ni à celles de cette vilaine femme qui était venue nous rejoindre.

— Tu as bien fait, mon enfant.

— Nous ne sommes pas des bâtards, n'est-ce pas, maman ?

— Non, mon enfant.

— Et papa vit toujours ?

— Oui, certainement.

— Il ne nous aime donc pas, qu'il ne vient jamais nous voir ?

— Et maman, dit aussi Juana, vit-elle toujours ?

— Oui, répondit Daniel.

— Je vois bien que tu ne l'aimes pas. Pourquoi ? Est-ce qu'elle t'a fait du mal ?

— Tu sais, Juana, que je t'ai défendu ces questions.

— Eh bien ! moi non plus, je ne l'aime pas. Je me rappelle une belle dame avec de grands yeux qui me faisaient peur, tandis que toi, quoique tu ne sois pas si beau, et qu'on t'appelle le monsieur noir, tu ne m'as jamais fait peur. D'ailleurs, moi, je te trouve beau, petit père, ajouta-t-elle en sautant sur les genoux de Daniel, parce qu'il n'y a personne d'aussi bon que toi ; c'est maman Louise qui le disait hier.

Daniel et Louise se regardèrent, et, dans ce regard, leurs cœurs s'étreignirent.

Louise appela la femme de chambre qui vint chercher les enfants.

Cette femme du peuple avait eu aussi une bien douloureuse existence.

Elle avait épousé, fort jeune, un homme brutal, jaloux, ivrogne, qui l'avait battue, dépouillée, puis abandonnée. Enfin, entraîné par ses camarades de cabaret, il avait commis un vol avec effraction et subi dix ans de bagne. Cette femme, d'une conduite irréprochable, avait été fort belle, et Louise lui témoignait un vif intérêt à cause de ses malheurs plus grands, plus irrémédiables que les siens propres ; car, pour le peuple, les tortures du cœur s'accroissent de toutes les souffrances de la pauvreté.

La misère, la douleur avaient détruit chez cette femme encore jeune, tout vestige de beauté. Que de tourments accusaient les rides prématurées de son front ! Que d'amertume dans les plis de ses lèvres !

— Qu'a donc Annette ? demanda Daniel quand il se trouva seul avec Louise. Il me semble qu'elle a les yeux rouges, et elle paraît plus triste encore que de coutume.

— Son mari lui a écrit de nouveau ce matin. Toujours cet odieux chantage. Il lui enlèvera son fils, si elle ne lui envoie pas d'argent. Sans doute, il en a perdu le droit ; mais Annette lui fait passer tout ce qu'elle gagne, de peur d'un mauvais coup.

— Pauvre femme ! se trouver liée pour la vie à un être pareil, un forçat !

— C'est affreux ! soupira Louise. La terreur d'Annette, c'est qu'il ne périsse un jour sur l'échafaud.

— La loi, reprit Daniel, ne devrait-elle pas du moins prévoir des cas semblables, et rompre des liens qui rivent l'existence d'un être honnête à celle d'un criminel ?

Ces demi-séparations ne sont-elles pas plus immorales, plus douloureuses, plus funestes même à l'ordre social que le divorce ? Car la séparation désunit sans délivrer ; elle condamne à une sorte de suicide moral des cœurs faits pour aimer. Pourquoi pas le divorce ? Les enfants, dit-on. Mais la séparation, aussi bien que le divorce, ne brise-t-elle pas pour eux la vie de famille ?

Je prétends, moi, que la séparation est aussi douloureuse pour les enfants que pour les parents ; qu'elle leur fait une situation aussi fausse. Vous le voyez bien : votre enfant, aujourd'hui, a failli rougir de vous, parce que votre position est équivoque, et la sienne aussi.

Vous le voyez bien : malgré la pureté de votre vie, vous serez toujours soupçonnée, votre vertu sera toujours suspecte. Vous

avez beau n'être que victime, le monde vous traite en paria ; vous êtes une sorte de déclassée.

Que sont donc les vils intérêts d'argent que prétend sauvegarder le Code, à côté des droits du cœur, à côté de l'honneur ? N'est-elle pas inique, immorale, flétrissante, au lieu d'être protectrice, cette loi qui ne rompt que la communauté des intérêts, et qui laisse subsister, quand elle ne la crée pas, la communauté du déshonneur ?

Ils avaient souvent ensemble abordé cette question ; mais jamais Louise n'avait entendu Daniel s'élever avec cette véhémence contre la loi qui les vouait l'un et l'autre à un malheur irréparable, éternel.

— Ce n'est pas seulement la loi civile, objecta Louise timidement, c'est la loi religieuse, mon ami, qui s'oppose au divorce.

— La loi religieuse ! Je respecte votre foi, madame, si elle vous a aidée à supporter le malheur. Mais dans votre tradition religieuse même, on trouve des arguments en faveur du divorce.

La religion juive l'admettait. Saint Augustin en démontra la nécessité et la justice. Plusieurs conciles l'ont consacré. Enfin, que de mariages les papes ont cassés ! S'ils ont déclaré l'indissolubilité du mariage, c'était afin de mieux établir leur suprématie sur les souverains, en se réservant pour eux seuls le droit de rompre ce lien selon leur intérêt ou leur caprice. Ils y ont vu une question politique bien plutôt qu'une question religieuse. Car nulle part l'Évangile ne proclame l'indissolubilité du lien conjugal.

D'ailleurs, sous peine d'impiété, nous ne pouvons prêter à Dieu des exigences aussi injustes, aussi barbares. Non, car Dieu est équitable et bon : il nous a créés pour le bonheur ; surtout il nous a faits libres, il veut la libre expansion de notre cœur. Les hommes seuls sont iniques ; ils n'ont pas le sentiment de la vraie loi morale et de leur dignité.

Non, la société n'a pas le droit d'attenter à la liberté individuelle en ce qui concerne l'essor des affections, de dire à deux êtres qui ont un cœur : Vous n'aimerez plus. Elle n'a pas le droit, quand personne ne doit en souffrir, d'empêcher chacun d'arranger sa propre destinée comme il l'entend.

C'est elle qui est responsable de tous les crimes de désirs, de tous les adultères cachés et de tous les malheurs qui en résultent.

Qui donc serait lésé, par exemple, si vous vous remariez, si je me remariais ? Serait-ce votre mari, qui ne vous a jamais aimée ? Et la fortune de son enfant serait-elle compromise, puisqu'il ne lui en a pas laissé ? Serait-ce ma femme, qui a déshonoré mon nom, qui le déshonore chaque jour, ma femme qui me hait, et qui sans doute souhaite ma mort ? Seraient-ce ces pauvres enfants abandonnés ? N'auraient-ils pas du moins une famille régulière dont ils ne rougiraient pas ? Vous-même, pure et noble femme, unie à un être digne de vous, vous ne seriez plus en butte aux soupçons injurieux. Enfin Annette, protégée par un autre mari, n'aurait plus à redouter les menaces de ce bandit, et sa vie ne serait pas à jamais flétrie par ce lien qui la déshonore, elle et son enfant.

— Ah ! sans doute, vous avez raison, mon ami ; mais les lois, hélas ! sont plus fortes que nous, et nos souffrances ignorées ne

les feront pas changer. Je vous en prie, ouvrez cette fenêtre. Ne trouvez-vous pas qu'il fait un peu chaud ?

Daniel se leva pour ouvrir la croisée.

Louise était oppressée : elle éprouvait une sorte de malaise. L'animation nerveuse avec laquelle Daniel venait de parler, lui faisait vaguement appréhender un danger. Elle essaya de changer de conversation,

— Vous ai-je dit que j'attendais ma mère demain ? J'ai reçu un mot ce matin qui m'annonce son arrivée, si toutefois mon père consent à la laisser partir, et à lui donner l'argent nécessaire pour son voyage.

Bien que ce soit elle qui ait apporté la fortune, il lui refuse souvent l'argent le plus indispensable.

— Ah ! soupira Daniel, que de victimes obscures, si complètement, écrasées par le mariage, qu'elles n'ont plus même la force de se plaindre !

— Peut-être, mon ami, serons-nous obligés de nous voir un peu moins souvent. Vous savez à quel point ma mère est jalouse de mon affection, et cette jalousie augmente de jour en jour.

— Est-ce mon éloignement que vous ordonnez, madame ? demanda Daniel bouleversé.

Au même instant, un éclair illumina le ciel, et un coup de tonnerre terrible ébranla la cabane. Une rafale poussa violemment les fenêtres entr'ouvertes, la bougie s'éteignit, un meuble renversé tomba avec fracas.

Surpris par cette brusque tempête, tous deux se levèrent à la fois. Louise jeta un cri ; tremblante, elle s'élança vers son ami, et de tout son poids s'appuya sur le bras frissonnant de Daniel, qui la serrait doucement contre lui, ainsi qu'un enfant effrayé qu'on veut rassurer.

Elle ployait davantage.

Tout le jour, à bout de courage, obsédé par cette pensée fiévreuse qui le torturait depuis quatre ans, il avait été sur le point d'avouer ses luttes, ses souffrances. À présent qu'il tenait entre ses bras cette femme tant aimée, au lieu de lui crier son amour qui débordait, il n'osait pas même le lui laisser deviner.

— Qu'avez-vous, Louise, qu'avez-vous ? De grâce, répondez-moi, disait-il d'une voix étouffée.

— Rien, je ne sais… La frayeur.

Elle voulut se dégager, mais elle retomba.

Il la conduisit à son fauteuil.

— Le tonnerre… j'ai eu peur… je vais mieux… merci, dit-elle. Restez auprès de moi, je vous en prie.

Par une étreinte nerveuse, elle lui pressait fortement la main.

— Souffrez-vous ? demanda encore Daniel effrayé de ce trouble.

— Mon, plus maintenant. Je suis bien, là, près de vous ; mais ne me quittez pas. Suis-je assez peureuse ? Quel danger cependant pourrait m'atteindre, protégée par une amitié comme la vôtre ? La foudre elle-même ne m'effraye plus. Et vous pensiez

tout à l'heure que je vous ordonnais de me quitter ? Mais que deviendrais-je sans vous ? N'êtes-vous pas mon seul ami, le seul devant lequel j'ouvre ma pensée tout entière ? Après mon fils, vous êtes ce que j'ai de plus cher au monde ; et si vous m'abandonniez, je ne pourrais plus vivre. Loin de vous, si vous saviez comme je suis malade, inquiète ! Chaque fois que vous me quittez, il me semble que mon cœur se déchire. Quel bien-être on éprouve à sentir à côté de soi une amitié si tendre, toujours en éveil, ingénieuse à vous épargner la moindre contrariété, la plus légère souffrance !

Daniel s'était laissé glisser aux genoux de Louise.

— Merci, merci, murmurait-il en baisant pieusement ses mains.

L'orage continuait au dehors, mais avec moins de violence. Le tonnerre grondait au loin. On entendait le sourd mugissement des flots. La pluie fouettait les vitres.

Ils restèrent quelque temps silencieux, ivres de bonheur, et bercés par le bruit de la tempête.

Tout à coup Louise, cédant à un mouvement irrésistible de reconnaissance et de tendresse, prit entre ses petites mains le front de Daniel, et le baisa.

Daniel laissa échapper un cri sourd, un cri de passion. Il repoussa violemment Louise, se leva, voulut s'éloigner ; mais il chancela, et tomba comme foudroyé.

En le voyant étendu, inerte, Louise fut prise d'une terreur folle. Elle se jeta sur lui, l'appela avec délire par les noms les plus tendres, et dans son égarement, elle l'entourait de ses bras.

Il revint à lui.

— Je vous aime, je vous aime, répétait-il éperdu. Vous m'aimez donc aussi ? Je n'osais espérer un pareil bonheur. Mon amie adorée, ma femme, ma femme !

Il la serra dans ses bras avec transport.

— Quel vertige ! Ah ! pardonne, je suis fou !

Louise ne répondait plus ni à ses paroles ni à ses étreintes. Elle restait immobile, stupéfaite.

Cet amour si véhément l'effrayait ; mais elle n'osait le repousser.

— Oui, reprenait-il avec la même ardeur, ma femme devant Dieu, puisque les hommes nous ont séparés. Nos cœurs faits l'un pour l'autre sont unis à jamais. Nous quitterons la France, veux-tu ? ce monde où nous avons tant souffert, et nous irons bien loin dans un pays où personne ne nous connaîtra ; un beau pays plein de soleil et de poésie, un de ces pays où il y a toujours des fleurs. Là, plus de froid, plus de souffrances ; un printemps doux et éternel comme notre tendresse, comme notre bonheur. Réponds, réponds-moi donc. Tu consens, n'est-ce pas ? Tu m'acceptes pour ton mari, ton soutien, ton ami à jamais. Mais ta main est froide, tu pleures. T'ai-je offensée ?

— Non, vous ne m'offensez pas, Daniel. Rien de vous ne peut m'offenser ; mais je pleure, parce que le bonheur que vous m'offrez, que je désire autant que vous, est impossible.

Ce ne sont pas, je vous l'ai dit, les hommes seulement qui nous séparent ; c'est Dieu, c'est ma religion, c'est ma conscience. Vous

céder serait un crime, une souillure que ni le monde, ni Dieu, ni moi-même, ni nos enfants peut-être ne nous pardonneraient. Non, je ne puis, je ne veux pas faillir à mon honneur, à ma dignité.

Sans doute la conduite de mon mari me rendrait excusable ; mais parce que j'ai épousé un homme indigne, en suis-je plus autorisée à manquer à mes devoirs, à mes serments ? Cependant je suis heureuse que vous m'avez avoué votre amour. Maintenant, il n'y aura plus de secret entre nous. Je devinais que vous me cachiez une souffrance, je ne pouvais y remédier, puisque je l'ignorais ; mais à présent, je saurai l'apaiser, la guérir.

Elle se releva, ralluma la bougie ; car toute cette scène s'était passée à la lueur des éclairs incessants qui déchiraient le ciel.

Quand Louise revint à Daniel, elle le trouva, la tête inclinée, le visage abattu, l'œil morne.

Il était maintenant désespéré, presque honteux de ce moment de folie… Il pensait :

— Elle est calme, elle raisonne, tandis que je délire. Elle céderait peut-être par bonté, par pitié. Mais elle ne m'aime pas ; elle ne peut m'aimer. Elle est trop pure, trop parfaite ; et moi, je suis trop vieux, trop laid.

Louise lui prit la main.

— Dites-moi, supplia-t-elle, que vous m'aimez toujours, que vous ne m'en voulez pas de mon refus, que vous ne me quitterez pas, que nous resterons à jamais amis.

— Oui, vous avez raison, répondit-il résigné et calme en apparence, vous ne pouvez faillir, vous ! Merci de m'avoir rappelé à moi-même, merci de votre pardon ! Que vous êtes bonne et généreuse ! Mais il se fait tard. Il est temps que je rejoigne ma cabane.

— Vous reviendrez demain, n'est-ce pas, de bonne heure ?

— Oui, de bonne heure, fit-il.

En passant devant la chambre des enfants, il demanda à les voir dormir.

Il les baisa au front tous les deux.

— Y a-t-il rien de plus beau qu'un enfant endormi ! dit-il en soupirant. Quelle sérénité ! Puissent les passions ne jamais les atteindre ! Voyez donc, que notre Juana est belle ! Vous l'aimez bien, n'est-ce pas ? Vous l'aimerez toujours ?

— Oui, mon ami, toujours, puisque vous l'aimez.

Au moment de le quitter :

— Promettez-moi, ajouta Louise, saisie d'une vague appréhension, promettez-moi que nous ne nous séparerons pas.

— Je vous le promets, dit-il d'une voix hésitante.

Il déposa sur la main de Louise un baiser respectueux et recueilli, dans lequel il parut mettre toute son âme.

Dès qu'elle fut seule, Louise se jeta à genoux, et laissa éclater les sanglots qui la suffoquaient.

— Mon Dieu, mon Dieu ! Comme je l'aime ! s'écria-t-elle en joignant les mains avec désespoir, donnez-moi la force de lui ré-

sister. Lui résister ! Pauvre cœur, si bon, si dévoué ! Lui qui a déjà tant souffert, le faire souffrir encore, c'est horrible.

Elle marchait maintenant à travers la chambre, indécise, troublée. Elle se rappelait la résignation douloureuse, le désespoir contenu qu'exprimait tout à l'heure le visage de Daniel.

— S'il allait partir !... Ne plus le voir !...

Àcette pensée, elle était saisie d'une sorte d'égarement, l'air manquait à sa poitrine, et son cœur s'arrêtait de battre. Elle songeait à courir chez lui, à se jeter à ses pieds.

Elle alla jusqu'à la porte, l'ouvrit ; mais la tempête, qui redoublait en cet instant, la repoussa violemment.

Elle rentra.

— Je suis folle, se dit-elle. Me quitter, le pourrait-il ? Nos cœurs ne sont-ils pas si étroitement liés qu'ils sont comme rivés l'un à l'autre ?... Et cependant, pour résister à cet amour, il faudrait fuir, je le sens bien. Pardonnez-moi, mon Dieu ! je ne le pourrai pas. Mais Daniel a raison : vous êtes bon, et vous n'ordonnez pas un pareil sacrifice, un sacrifice inutile, dont personne ne profiterait... D'ailleurs, est-ce bien sûr que ce soit un crime ? Me donner à un homme qui m'aime autant, que j'aime, moi, de toute mon âme, y a-t-il rien là qui puisse blesser ma dignité ?

Elle s'arrêta, voila son visage de ses mains.

— Est-ce bien moi qui raisonne ainsi ?

Pendant quelques instants, elle resta accablée, la rougeur au front.

Puis, soudain se redressant avec exaltation :

— Après tout, si c'est un crime, eh bien ! je le commettrai pour lui. Oui, mon cœur, ma conscience, ma dignité m'y poussent. Ce qui est honteux, c'est de faire souffrir ceux qui nous aiment. Ah ! qu'il me tarde de le revoir et de lui confier pour toujours ma vie, mon bonheur et mon honneur aussi, qu'il saura mieux sauvegarder que moi-même !

Plus calme maintenant, elle alla se coucher à côté des enfants.

5

Daniel, au lieu de rentrer chez lui, resta dehors sur la grève. Mais ce n'était point pour observer les horreurs grandioses de cette nuit d'orage, les incendies du ciel et la tourmente des flots.

Il marchait lentement, la tête penchée en avant. Il ne sentait ni la pluie qui mouillait son visage, ni la rafale qui, par instant, s'opposait, à sa marche.

De temps à autre, il découvrait son front brûlant, comme pour apaiser la tempête qui bouleversait aussi son cerveau. Mille pensées tumultueuses traversaient son esprit désolé, semblables aux nuages grisâtres qui, poussés par le vent, couraient épars sur un fond noir.

Tout à coup il marcha plus vite, puis il revint sur ses pas comme invinciblement attiré. Il s'éloigna de nouveau avec colère.

Louise habitait une maisonnette sur la baie des Villes. Il côtoya le rivage, franchit le Rochroum, puis le fort de Liek, et conti-

nua son chemin jusqu'à une falaise escarpée, qui dominait la mer en surplomb.

La tempête semblait se calmer. On voyait circuler sur la plage quelques vigies, quelques falots.

Il gravit le rocher. Arrivé au sommet, son regard embrassait la mer immense. D'un côté, la petite anse de Roscoff ; en face de lui, l'îlot de Batz, avec son phare à feux tournants, qui éclairait de ses rayons impassibles et splendides cette lutte titanesque des éléments.

Tout à coup, il lui sembla que des voix sortaient du rocher. Il tressaillit, prêta l'oreille. Il n'entendit plus rien.

Alors il leva au ciel un regard désespéré ; une dernière fois, il se tourna vers la demeure de Louise ; puis, il se précipita dans le gouffre.

Au moment où Daniel Duclos parvenait au haut de la falaise, deux hommes, assis dans une anfractuosité du rocher, à l'abri de la bourrasque, fumaient et devisaient.

— Regarde donc, disait l'un, ces montagnes mouvantes qui se heurtent et se dévorent, ces embrasements sinistres succédant aux ténèbres du chaos, et ces déchirements du ciel et ces nuages semblables à des dragons en furie. Quel sujet d'étude ! Je médite un naufrage pour la prochaine exposition, une œuvre magistrale.

Soudain, ils virent le corps d'un homme traverser l'espace et disparaître dans la vague.

Tous deux, d'un même élan, coururent au bord du précipice.

— Au secours ! au secours ! crièrent-ils ; mais leurs voix se perdaient dans les mille voix de l'ouragan.

L'artiste jeta ses vêtements, et plongea.

Les secours arrivèrent. Il était temps. Plusieurs fois le sauveteur avait saisi Daniel ; la vague les avait séparés. Ses forces étaient à bout.

Une heure après, Daniel, ranimé, se trouvait couché à l'Hôtel de Bretagne. Il avait une forte fièvre, accompagnée d'assoupissement. Toutefois, le médecin déclara qu'un bon sommeil le remettrait, et que, le lendemain, il serait sur pied.

Mais Daniel ne put dormir. À travers la mince cloison qui le séparait de ses voisins, une conversation, qui lui parut d'abord un rêve, un effet du délire, tint son esprit en éveil.

Les deux amis qui l'avaient sauvé, soupaient avant de se coucher ; car on entendait le bruit des verres et des fourchettes se mêler à celui des paroles.

— Quelle chose bizarre ! disait l'artiste, n'ai-je pas cru reconnaître tout à l'heure, dans mon noyé… Bah ! c'est impossible. Il y a huit ans, tout au plus, M. Duclos était encore fort jeune, et cet homme a les cheveux blancs. Pourtant, quelle ressemblance !

— M. Duclos ! exclama son compagnon. Serait-ce le mari de la belle Duclos, qui a, un moment, occupé tout Paris, et à laquelle tu n'as pas été, je crois, tout à fait étranger ?

— C'est cela.

— N'est-elle pas entretenue, pour le moment, par un riche étranger ?

— Je ne sais ; elle a changé si souvent ! En tout cas, il faut qu'il soit riche ; car il doit pourvoir, non-seulement au luxe de Berthe, mais à celui du comte de Givry.

— Comment ! ce brillant comte Raoul serait tombé si bas ?

— Oui, mon cher, il n'a plus d'autres ressources que le jeu et la belle Duclos qui, paraît-il, l'aime toujours éperdument.

— Et qu'est devenue madame de Givry ?

— Le piquant de cette douloureuse histoire, c'est que les deux époux trompés se consolent, dit-on, et se vengent ensemble par une lune de miel qui dure depuis quatre ans. Deux êtres bons et constants, d'ailleurs, bien dignes de s'aimer et d'être heureux.

— Et moi qui croyais cette jolie madame de Givry une héroïne de vertu ! Ce chassé-croisé jette un froid sur mon admiration. Puisqu'elle accepte un consolateur, elle est à peu près pour moi sur le même rang que la Duclos.

6

Or, Daniel ne perdit pas un mot de la conversation des deux amis. Une fièvre intense l'agita toute la nuit.

Àquatre heures, il se leva, passa chez lui pour changer de vêtements. À six heures, il monta dans la patache qui conduit à Morlaix, et là, prit le chemin de fer pour Paris. Il y arriva le lendemain, de bonne heure.

Il entra chez un armurier, où il fit emplette d'un poignard, dont il examina la lame avec soin.

Puis il se fit conduire rue Saint-Lazare, 54, où il demanda madame Duclos.

On lui répondit qu'elle était partie pour Spa.

Il alla ensuite rue Laffitte, 27, et s'enquit de M. de Givry.

— Parti pour Spa, lui répondit-on également.

Alors il se rendit au chemin de fer de Strasbourg, et prit un billet pour Spa.

Il semblait parfaitement calme. La chaleur était accablante. Son front ruisselait. Ses doigts avaient un mouvement nerveux presque continuel. Était-ce un mouvement machinal ou un indice d'agitation intérieure ?

Il devait avoir encore la fièvre. Depuis quarante-huit heures, il n'avait pas mangé. Une ardeur singulière brillait dans ses yeux.

Il arriva à Spa, vers dix heures du soir.

Au lieu de descendre dans un hôtel, il se rendit directement à la maison de jeu.

Placé dans l'angle d'une porte, il pouvait observer sans être remarqué.

Raoul de Givry, debout près d'une table de roulette, posait à chaque instant une poignée d'or sur un numéro.

Daniel, immobile, suivait des yeux tous ses mouvements, et de temps en temps jetait autour de lui un regard rapide.

Il était là depuis une demi-heure, quand une femme fort élégante passa à côté de lui, au bras d'un étranger.

Elle le frôla de sa robe.

Il tressaillit, regarda cette femme. Sa figure, ordinairement si placide, prit une expression effrayante. Ses narines se gonflèrent, sa bouche frémit. Ses yeux eurent un regard féroce.

Cette montée de colère dura peu.

— Monsieur, demanda-t-il d'une voix calme à un jeune homme qui paraissait observer comme lui, quel est donc l'homme auquel cette femme donne le bras ?

— Un riche Moldave, qui a fait sauter la banque hier.

— Et cette dame ?

— Une de ces aventurières qui chaque été infestent les villes d'eaux.

Berthe en cet instant s'approchait de Raoul, et lui parlait à demi-voix.

— Et ce monsieur auquel elle adresse la parole ? poursuivit Daniel.

— Un joueur, une espèce de chevalier d'industrie, ou si vous aimez mieux, de chevalier d'amour, qui, dit-on, vit aux crochets de cette femme. Il joue avec son argent.

— Savez-vous où ils sont descendus ?

— Oui, à l'hôtel Victoria. Ah ! ah ! ajouta-t-il, seriez-vous épris de la belle Duclos ? Elle pose pour une femme honnête qui a eu

des malheurs ; je vous préviens qu'il faut lui payer ses malheurs.

Daniel alors sortit, se rendit à l'hôtel Victoria ; et là, en glissant une pièce d'or dans la main du garçon d'hôtel, il lui demanda une chambre voisine de celle de madame Duclos.

Le garçon sourit.

— Il y en a justement une, répondit-il, qui peut communiquer avec l'appartement de cette dame. Seulement la porte est condamnée ; mais il ne vous sera peut-être pas impossible de vous la faire ouvrir.

Daniel le suivit.

Quand il fut dans sa chambre, il examina la porte, et en dévissa la serrure avec la pointe de son poignard.

Àminuit, Berthe rentra, et quelques instants après Raoul la rejoignit.

Il jeta sur la table plusieurs poignées d'or et une liasse de billets de banque.

— La veine est venue tard, mais elle est venue, dit-il, et fort à propos.

— Oui, repartit Berthe, car vous jouiez ce soir notre dernier billet de mille francs, et, sans cette aubaine…

— Eh bien ? fit Raoul.

— Il eût fallu partir.

— Pour aller où ?

— Que sais-je ? À Paris.

— Ou en Moldavie, répliqua-t-il vivement. Je trouve que vous vous affichez un peu trop avec ce Moldave.

— Cela devient plaisant ! Voyons, continuez.

— Me croiriez-vous jaloux ?

— Je l'espérais un peu.

— Eh bien ! non. Je voudrais seulement que vous ne me rendissiez pas ridicule.

— À propos de quoi cette querelle, je vous prie ? dit Berthe fièrement.

— Allons ! nous avons ce soir trop de foin au râtelier, pour songer à nous battre.

— Vous croyez peut-être que j'ai fait des coquetteries à ce prince moldave ?

— Mon Dieu, oui.

— Et quand cela serait ?

— Parbleu ! je le sais bien, je n'ai pas le droit de le trouver mauvais. Eussé-je perdu ce soir, nous étions demain sans un sou. Vous songiez à vous mettre à l'abri d'un désastre. Je ne saurais que vous louer de votre prévoyance.

— Une injure semblable de votre part, c'est odieux, c'est lâche, s'écria Berthe, qui bondit sous l'insulte. Mais qui êtes-vous donc, vous, sinon le plus méprisable des hommes !

— Ma chère, tu ne me mépriseras jamais autant que je me méprise moi-même, répondit Raoul en allumant tranquillement sa

cigarette.

Berthe, désarmée par cette réponse, se promena silencieusement dans la chambre.

— Raoul !... dit-elle tout à coup

— Quoi ?

— M'aimes-tu ? m'aimes-tu toujours ? et veux-tu enfin n'aimer que moi, dis ? Et je le jure, je serai à toi, à toi seul, ton esclave, ta servante pendant la vie entière.

N'en as-tu pas assez enfin de cette existence agitée, tourmentée, au jour le jour ? Le bonheur, crois-moi, ne peut se trouver que dans une vie calme et régulière, la vie que nous avons abandonnée pour suivre nos caprices et nos passions. Ah ! nous portons la peine de nos fautes ! Mais si tu voulais, nous pourrions être heureux encore...

— C'est impossible, ma pauvre Berthe, quoi que nous fassions, nous ne pourrons jamais justifier notre situation aux yeux du monde. Nous sommes maintenant des déclassés, fatalement condamnés au désordre.

En cet instant la porte de communication fut poussée violemment. Daniel, pâle, livide, effrayant, se précipita dans la chambre, le poignard levé. Il courut droit à Berthe ; et rapidement, avant qu'elle eût pu faire un mouvement, il la frappa au cœur.

Elle poussa un râle sourd et tomba.

Alors Daniel, se tournant vers Raoul, voulut aussi le frapper : mais Raoul esquiva le coup, et s'enfuit en appelant du secours.

Quand il rentra, accompagné de sieurs hommes, on trouva Daniel tranquillement assis.

On s'approcha.

Ses deux mains étaient posées sur ses genoux. Sa tête, inclinée en avant, restait immobile. Ses yeux fixes, démesurément ouverts, regardaient dans le vague. Les muscles de son visage étaient horriblement contractés.

On lui adressa la parole. Mais au lieu de répondre, il éclata d'un rire saccadé, strident, effroyable…

Deux jours après, les journaux de Paris enregistraient ainsi aux Faits divers cette scène tragique :

« Spa vient d'être le théâtre d'un douloureux événement. M. D…, ancien officier de marine, a tué sa femme, dans un accès d'aliénation mentale. Il a été ramené à Paris et conduit à l'hospice de Charenton. »

Postface

Devant ces drames terribles, ces tentations criminelles, devant les désespoirs, les tortures intimes, souvent plus intolérables que les plus révoltantes brutalités, devant toutes ces souffrances provoquées par l'indissolubilité du nœud conjugal, on comprend la polémique que soulèvent journellement nos journalistes, nos philosophes et nos auteurs dramatiques en faveur du divorce.

Chacun d'eux, selon son caractère, son tempérament ou ses croyances, fait prédominer soit le droit individuel, l'impulsion

passionnelle, soit l'intérêt social. Il est bon que la question soit agitée, que les opinions les plus divergentes, les plus monstrueuses même se produisent. Le bon sens public saura prononcer.

On doit, selon nous, pardonner à M. Dumas le dénoûment brutal de son livre : l'Homme-Femme, et sa théorie aussi étrange que mystique du triangle, et ses dissertations comico-bibliques, et ses nombreuses contradictions, en faveur de la façon nette, précise, avec laquelle il réclame le divorce, en démontre la justice et la nécessité.

Peut-être M. de Girardin, dans son ouvrage : l'Homme et la Femme, est-il plus près de la vérité absolue, parce qu'il est plus près de la liberté. Mais tant que la société n'adoptera pas les enfants abandonnés par le père, comme par la mère, et ne pourvoira pas largement à leur éducation et à leur existence, le mariage est une garantie pour la femme et pour l'enfant. Le douaire imaginé par M. de Girardin ne saurait le remplacer. Seulement le divorce doit corriger le mariage, puisque l'observation de chaque jour démontre surabondamment que le lien éternel est contraire à la nature humaine, qu'il est essentiellement oppressif et cause plus de désordres et de démoralisation qu'il n'offre de garanties à la société.

Et, d'ailleurs, que signifient ces conseils de M. de Girardin aux jeunes filles et ces conseils de M. Dumas à son fils ! Chacun n'obéit-il pas à son organisation ? L'âme humaine, sous l'influence de la passion, est-elle bien libre ? On agit alors comme on peut, et non pas comme on veut.

Les sermons sur la montagne, pas plus que les sermons dans la plaine, ne sont guère écoutés. Malgré les sages recommandations de M. de Girardin, la jeune fille qui aime continuera à s'abandonner sans songer plus à s'assurer le douaire qu'elle ne songe toujours, aujourd'hui, à exiger le mariage.

De son côté, le fils de M. Dumas ne tuera pas sa femme, si son tempérament ou son amour le porte à la clémence.

M. Dumas oublie, en outre, de nous dire ce qu'un homme doit savoir, pour avoir le droit de compter sur l'amour et la fidélité éternelle de sa femme.

Ce qui est indiscutable, c'est que tous les êtres en naissant, quelles que soient leurs facultés, leurs natures variées à l'infini, et non parquées dans ces trois catégories définies par M. Dumas, aspirent au bonheur ; qu'ils le cherchent incessamment ; que la première condition du bonheur, c'est la liberté, la satisfaction de nos sentiments naturels et de nos passions, et que les lois de la société ne l'emporteront jamais sur les lois de la nature. Les forces de la nature sont incompressibles ; quand elles rencontrent des obstacles, elles les brisent en produisant le désordre et la souffrance.

Un profond penseur l'a dit : « Ce n'est pas à refréner les passions, mais à les régulariser, à les diriger que doit s'attacher le législateur philosophe. Les institutions qui n'ont pas ce point de départ, ont causé bien plus de crimes qu'elles n'en ont empêché ».

On a donc lieu de s'étonner que, dans un siècle de libre-pensée, dans un siècle où l'autonomie de l'individu se pose aussi im-

périeusement, la loi qui consacre les liens éternels puisse encore se maintenir et trouver des défenseurs.

Le divorce est-il juste ? demande-t-on. Est-il moral ? ou bien est-il nuisible aux liens de la famille, et, partant, à l'ordre social ? L'indissolubilité n'est-elle pas nécessaire à la dignité du mariage, au bonheur et à l'avenir des enfants ?

La société a-t-elle le droit d'intervenir dans l'association de l'homme et de la femme ? A-t-elle le droit de leur prescrire des devoirs qui, dans l'ordre naturel, ne relèvent que de l'amour, et d'en punir la violation ? Aux époux seuls n'appartient-il pas de juger ce qui est utile à leur bonheur et à leur progrès moral ? L'autorité sociale peut-elle exercer une pression sur l'âme et le corps des époux, s'immiscer dans leurs rapports intimes, sans porter une grave atteinte à la liberté individuelle ? Est-ce que ce droit qu'elle s'arroge ne constitue pas un abus de pouvoir ?

N'est-il pas admis dans notre législation, comme un principe, que tout contrat d'association, aliénant perpétuellement la liberté des contractants, est nul de droit ? Pourquoi cette exception pour l'association du mariage ?

Mais, d'abord, qu'est-ce que l'autorité sociale ? Et qui lui confère le droit d'intervenir ?

Autrefois, elle reposait sur deux principes reconnus aujourd'hui radicalement faux : la sanction divine et l'inégalité. Elle était un droit pour ceux qui l'exerçaient, qu'ils s'appelassent rois, aristocrates, prêtres. Alors les inférieurs, stigmatisés comme tels, avaient le devoir d'obéir à leurs supérieurs, prétendus élus de Dieu. C'était Dieu qui avait dicté les lois, Dieu qui nommait ses représentants. Telle était l'idée autoritaire du passé.

Mais, dans l'opinion moderne, l'autorité n'est plus qu'une fonction déléguée par les intéressés pour exécuter leur propre volonté.

Or, quelle peut être la volonté de deux êtres qui s'unissent ? Le bonheur, la garantie de ce bonheur, et, pour les enfants, la sécurité de l'avenir.

Ici, comme partout, le droit nouveau est en lutte avec le droit ancien. Nos lois portent encore l'empreinte de l'antique despotisme et de l'arbitraire, d'une croyance et d'une loi morale qui croulent de toutes parts.

Sans doute, la loi essentiellement chrétienne de l'indissolubilité, car ce fut d'abord un dogme avant d'être une loi, eut sa raison d'être… Dans la primitive Église, elle a joué incontestablement un rôle moralisateur.

De plus, elle fut une protection, une garantie pour la femme qui alors pouvait être chassée du toit conjugal par un caprice du mari. Elle a sauvé ainsi la famille qui périssait à Rome par la répudiation trop facile. Elle constitua, par conséquent, un progrès.

Sans doute, dans ces temps à demi barbares, le système de l'indissolubilité fut lié au triomphe de la civilisation elle-même. On ne peut en nier d'ailleurs la grandeur morale.

Certes, l'éternité du lien conjugal serait l'idéal. C'est l'espérance de l'infini déposée dans les cœurs.

Il est impossible de s'aimer profondément, ardemment, sans souhaiter l'éternité de l'amour.

En outre, l'amour a besoin de durée, parce que c'est un élément de perfectionnement et de progrès, et parce que la famille en est le principal but ; or, on ne peut se modifier en quelques mois, ni élever des enfants en quelques années.

Enfin, la polygamie énerve les populations qui la pratiquent. Le changement de relations porte aux excès, et les excès produisent chez l'individu un affaiblissement moral et physique, qui vicie la génération dans son germe.

Quels doivent être, en effet, l'esprit et le but de toute loi morale ou sociale ? Prévenir une souffrance, empêcher un mal. Avant nos moralistes et nos législateurs, la nature a posé son code de morale : elle a mis le châtiment à côté du mal, la souffrance à côté de l'abus.

Mais si, pour prévenir les abus et les dangers réels de la polygamie, on tombe dans un mal pire, celui d'enchaîner pour la vie, comme deux forçats à un boulet, deux êtres qui se haïssent ; si l'on arrive à faire un enfer de cette vie conjugale qu'on a posée comme réalisant l'idéal de l'amour, n'est-il pas évident qu'il faut une loi qui brise le lien que la loi a formé, et qui répare les erreurs involontaires, si communes dans le mariage ?

Nous le répétons, l'intervention sociale ne peut être qu'une délégation des intéressés, et, par conséquent, ne doit pas s'exercer contrairement à leur vœu, à leur liberté intime et à leur bonheur.

Le but et la mission de la loi, c'est d'empêcher qu'on use de sa liberté pour faire tort à autrui. Son rôle dans le mariage doit être principalement de garantir l'exécution du contrat, de veiller à ce que les époux respectent leurs intérêts réciproques, et à ce qu'ils remplissent les charges et les devoirs de la paternité. Elle doit en-

core s'attacher à prévenir la démoralisation, la souffrance, l'appauvrissement social autant qu'individuel.

« Or, dans l'état de notre société, dit un de nos écrivains les plus autorisés, M. Legouvé, la théorie absolue, sans exception, de l'indissolubilité ne ruine-t-elle pas le ménage mille fois plus que ne le ferait le divorce enfermé dans des règles sévères ? Pour qui interroge les faits, il n'y a point de doute.

« Qui crée parmi le peuple tant de bigamies de fait ?

« L'indissolubilité.

« Qui fait que trois ouvriers sur huit ont deux ménages ?

« L'indissolubilité.

« Qui fut cause qu'en 1830, la commission des récompenses, lorsqu'elle s'occupa de secourir les veuves des combattants de Juillet, vit arriver deux ou trois veuves pour chaque mort ?

« L'indissolubilité.

« Qui multiplie les enfants illégitimes hors de la famille ?

« L'indissolubilité.

« Qui multiplie les enfants adultérins dans la famille ?

« L'indissolubilité.

« Qui alimente la haine entre les époux ?

« L'indissolubilité.

« Qui amène les révélations scandaleuses et corruptrices étalées par la justice aux yeux du monde ?

« L'indissolubilité.

« Qui inspire des pensées de meurtre, et parfois de meurtre allant jusqu'au massacre ?

« L'indissolubilité.

« Or, quand un principe produit de tels effets dans une société, c'est qu'il est ou radicalement mauvais ou en désaccord avec les lois et les mœurs de cette société. »

Voici encore le raisonnement mesuré et très-solide que formulait sur cette grave question un magistrat éminent :

« Oui, sans doute, disait ce juge, qui connaissait à fond l'intérieur des familles, oui, le divorce est essentiellement contraire à l'idéal du mariage. Mais pour le repousser par cette raison, il faut d'abord que le mariage lui-même ne soit pas contraire à son idéal. Or, les unions actuelles ont-elles généralement rien de commun avec un contrat consenti par deux créatures libres et bénies par Dieu ? Qu'on en juge par le début. La jeune fille connaît à peine le jeune homme qu'elle épouse, ne comprend pas le contrat qu'elle signe, et ne sait pas les règles légales de la position qu'elle accepte.

« Est-ce là le mariage, cette prétendue association où l'un des deux associés n'a pouvoir ni sur ses biens, ni sur sa personne ? Est-ce le mariage, cette union appelée moralisatrice où l'adultère d'un des deux conjoints n'est pas puni par la loi ? Est-ce le mariage, cette société pour l'éducation des enfants, où la mère n'a aucune autorité légale sur ceux qu'elle a créés ? Est-ce le mariage, cette société de capitaux où la fiancée n'entre et ne compte que comme un chiffre ?

« Est-ce le mariage, cette union de vanité où l'on vend une enfant de seize ans pour un titre ou une alliance ? Il y a là contrat des corps et des fortunes, mais non pas fusion des âmes et des pensées. Non, ce n'est pas le mariage ; et l'institution du divorce, du divorce sévèrement restreint, est la conséquence forcée de l'organisation incomplète du mariage. »

Tous les légistes et les philosophes vraiment sensés et libéraux se sont montrés favorables au divorce. Déjà Montesquieu s'exprimait ainsi :

« Le divorce était permis dans la religion païenne, et il fut défendu aux chrétiens. Ce changement, qui parut d'abord de si petite importance, eut insensiblement des suites terribles, et telles qu'on peut à peine les croire.

« On ôta non-seulement toute la douceur du mariage, mais encore on donna atteinte à sa foi ; en voulant resserrer ses nœuds, on les relâcha, et au lieu d'unir les cœurs, comme on le prétendait, on les sépara pour jamais.

« Dans une action si libre, et où le cœur doit avoir tant de part, on mit la gêne, la nécessité et la fatalité du destin même.

« Rien ne contribuant plus à l'attachement mutuel que la faculté du divorce, un mari et une femme étaient portés à soutenir patiemment les peines domestiques, sachant qu'ils étaient maîtres de les faire finir ; et ils gardaient souvent ce pouvoir en main toute leur vie sans en user, par cette seule considération qu'ils étaient libres de le faire. »

L'objection principale, la seule spécieuse qu'on oppose au divorce, c'est l'avenir et la fortune des enfants.

Mais est-il juste qu'une génération soit sacrifiée à l'autre ? Les parents ne sont donc pas des êtres humains comme les enfants, ayant droit comme eux au bonheur, à la sollicitude de la loi ? A-t-on le droit de condamner un père et une mère à une vie de douleur ou à un veuvage forcé, afin de conserver à leur enfant quelque argent de plus ? Car il ne s'agit que de la fortune.

Que deux époux vivent dans la désunion, ou qu'ils obtiennent la séparation, la vie de famille n'est-elle pas brisée tout aussi bien que par le divorce ? Quelle éducation reçoit l'enfant ? Constamment tiraillé entre deux pouvoirs contraires, quel respect conçoit-il pour le lien de famille ? Il entend ses parents se charger d'accusations et de récriminations d'autant plus âcres que leur malheur est sans remède. Ainsi constitué juge entre eux, il n'éprouve souvent pour l'un d'eux ou même pour tous deux que mépris et désaffection.

Cette position fausse le rend nécessairement dissimulé, vicieux. Et si les parents divisés se conduisent mal, quels exemples l'enfant a-t-il sous les yeux ? Si, au contraire, ces parents se remariaient légalement, il les verrait contracter, il est vrai, un nouveau lien ; mais ce lien serait honoré de tous.

Toutefois, nous sommes loin de réclamer le divorce facultatif. Il ne devrait être prononcé, comme l'avait établi d'ailleurs le Code Napoléon, qu'à la demande mutuelle et réitérée des époux et dans les cas limités où l'on accorde actuellement la séparation.

Sans doute les enfants d'un premier mariage perdraient une partie de leur fortune ; mais n'en est-il pas ainsi quand un veuf ou une veuve se remarie ? Et les enfants adultérins introduits frauduleusement dans le ménage ne diminuent-ils pas aussi, et

d'une façon plus coupable, la fortune des enfants légitimes ? Et ces autres enfants, que le mari qui n'aime plus sa femme procrée en dehors du mariage, n'ont-ils donc aucun droit à la protection de la loi ? Ne constituent-ils pas la plus effroyable plaie sociale, celle qu'il est le plus pressant de guérir ?

Que deviennent, en effet, ces enfants, voués par leur naissance à l'abandon, à une mort prématurée, ou bien à l'ignorance, à la honte, à la misère, et par conséquent au vice ? Ne sont-ce pas ceux-là qui vont peupler les prisons et les bagnes ? La loi ne serait-elle pas plus sage de prévenir le mal que d'y apporter un tardif remède ?

Mais, enfin, lorsqu'il n'y a pas d'enfants, quel motif pour laisser enchaînés deux êtres qui se haïssent et qui sont séparés de fait ?

Les partisans de l'indissolubilité, au seul mot de divorce, crient à la promiscuité, appréhendent un chaos social. Cependant en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Russie et en Amérique, ou le divorce est établi, les mœurs sont au moins aussi respectées, et la famille aussi solidement assise qu'en France, en Espagne, en Italie, que dans tous les pays catholiques, où règne l'indissolubilité, partant la licence et l'hypocrisie qu'elle engendre.

Pour remédier à notre démoralisation croissante, la mesure la plus urgente, c'est donc le divorce. Qu'il soit établi, et l'on verra, nous osons l'affirmer, les unions non-seulement plus heureuses, mais surtout plus constantes.

En effet, qu'arrive-t-il aujourd'hui ?

Dès que le mariage est conclu, les époux rivés l'un à l'autre, ne craignant plus de se perdre, jugent trop souvent inutiles les égards, les bons procédés. Dans la sécurité même est le germe d'un refroidissement réciproque.

Mais si le lien est dissoluble, tout change aussitôt.

L'époux despote, vicieux, infidèle, réprime ses mauvais penchants, parce qu'il sait que sa compagne pourrait le quitter et porter à un autre son amour et ses soins.

Une femme acariâtre n'oserait plus faire souffrir son mari ; une coquette, le tromper ou le désoler.

L'homme qui voudrait n'épouser qu'une dot ne ferait pas ce honteux calcul, parce qu'il saurait qu'une fois désillusionnée, sa femme romprait une union mal assortie.

Et l'on ne verrait plus ces sortes de vols au mariage où l'on se trompe réciproquement sur le chiffre de la dot, sur la situation pécuniaire des parents ; car ces mariages frauduleux seraient promptement rompus.

Mais on nous répond : la séparation remédie aux abus que vous signalez. — Nous prétendons qu'elle les aggrave, au contraire.

En effet, la séparation désunit sans délivrer, sépare les biens et laisse la femme en tutelle du mari ; sépare les personnes, et laisse au mari la responsabilité des fautes de sa femme, qui peut encore déshonorer son nom. « En un mot, la séparation brise le mariage comme lien, et le maintient comme chaîne. » C'est le divorce avec mille contradictions, mille douleurs, mille immoralités de plus.

Que deviennent, par exemple, les époux séparés, s'ils sont encore jeunes, et c'est presque toujours dans la jeunesse qu'on se sépare ? Le concubinage est nécessairement leur refuge. Cette position, fausse pour l'homme, est horrible pour la femme ; horrible aussi pour les enfants qui naissent de ces unions illégales.

Àsupposer que la femme reste honnête, quelle est sa situation dans le monde ? Personne ne croit à sa vertu.

Si elle n'a pas d'enfants, quelle est son existence ? Quand descendant dans son triste cœur, si jeune encore, si plein de tendresse, elle ne rencontre que l'isolement, un isolement éternel, à quelles révoltes ne s'abandonne-t-elle pas ? Quel ressentiment n'éprouve-t-elle pas pour celui qui cause son malheur, et quels désirs monstrueux peuvent germer dans son esprit ?

Ah ! tout ce qu'il y a dans l'âme humaine de dignité et de sentiment de justice se soulève contre ce demi-divorce si cruel, si plein de souffrance et de haine, qu'il altère jusqu'à l'amour maternel lui-même.

Mais encore, en dehors de ces généralités, il est certaines natures que le mariage ne peut enserrer, ne peut assouplir, des natures impatientes de toute contrainte, que tout lien irrite, exaspère, natures essentiellement mobiles, pour lesquelles le mariage est un supplice si intolérable, qu'elles s'y soustraient de mille façons, mais non sans faire souffrir l'être auquel elles sont rivées.

Natures incomplètes selon les uns, trop riches selon les autres, en tous cas exubérantes, avides d'émotions, altérées d'idéal : natures d'artistes souvent séduisantes, qui, libres, auraient peut-être à remplir un rôle utile dans notre mécanisme social ; mais

qui, comprimées dans le moule uniforme du mariage, produisent toutes sortes de chocs, de douleurs, de désastres.

Le vice de nos conceptions morales, c'est de vouloir ramener tous les caractères au même type, de vouloir rendre fidèles les êtres inconstants par nature, imposer les paisibles affections familiales à ceux que tourmentent la fièvre d'amour, la passion de l'inconnu.

La vraie loi morale, la vraie loi de justice, de liberté et de progrès, ce n'est pas, nous le répétons, de comprimer, mais de diriger les activités et les aspirations humaines.

Quel plus grand malheur pour un être constant que d'avoir donné sa foi et son cœur, que de se trouver uni éternellement à un être qui ne répond pas, qui ne peut répondre à son affection et qui poursuit incessamment d'autres amours ?

Àquelle extrémité le désespoir poussera-t-il les victimes enchaînées dans les liens de fer du mariage ? N'entendez-vous pas ces cris étouffés de colère qui s'élèvent contre le nœud conjugal ; et songez-vous que vous n'avez laissé qu'un seul moyen de le rompre, la mort ?

FIN

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Divorce_%28Gagneur%29. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : lire-gratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.